



REGLEMENTS SPORTIFS

REGLEMENT COURSE NEIGE DISTANCE (LD) (Longue Distance)

(Règlement en vigueur)

REGLEMENT DE COURSE NEIGE LONGUE DISTANCE

1. INSCRIPTION

- a) Les inscriptions à la course doivent être effectuées dans la limite du délai fixé par les organisateurs dans les dossiers d'inscription.
- b) L'organisme responsable de la course peut refuser une inscription en invoquant une raison précise.

2. ADMISSIBILITE DES CONDUCTEURS

- a) Un attelage devra être conduit durant toute la course par le conducteur ayant pris le départ de la première manche avec cet attelage.
- b) Un changement de conducteur ne peut avoir lieu, en cas de maladie ou de blessure, qu'avec l'accord du Directeur de course. L'attelage pourra alors terminer la course "hors compétition".
- c) **Le musher doit être âgé de 18 ans minimum.**
- d) Les conducteurs ne sont autorisés à participer à une course uniquement s'ils ont participé à la rencontre de tous les conducteurs prévus par le dossier d'inscription.
- e) Un conducteur disqualifié à un certain moment de la course n'est pas autorisé à poursuivre la course.

3. ADMISSIBILITE DES CHIENS

- a) Le Directeur de course peut refuser la participation à la course de tout attelage ou chien pour une raison valable.
- b) Si le Directeur de course est persuadé qu'un attelage ou un chien ne satisfait pas aux exigences, ce dernier devra être retiré de la course.
- c) Le Directeur de course peut ordonner que les chiens soient auscultés avant le départ de la course par un vétérinaire officiel.
- d) Le Directeur de course est en outre en droit d'ordonner tout contrôle, comme bon lui semble, tout au long de la course. Ceci sera communiqué aux conducteurs avant le départ de la course. La durée d'immobilisation sera neutralisée.
- e) Le refus d'un contrôle par un conducteur ou un propriétaire entraînera la disqualification de l'attelage.
- f) Ne peuvent participer à une course de plusieurs jours que les chiens attelés au départ de la première manche. Les chiens disqualifiés ne pourront plus être attelés.
- g) Les chiens participants à la course doivent être âgés de **18 mois au minimum**.
- h) L'admission des chiens est limitée aux quatre races nordiques avec papiers (**Husky de Sibérie, Malamute d'Alaska, Samoyède et Groenlandais**) ou munis de passeport fédéral pour les catégories 1 et 2 pour ce qui concerne les chiens des attelages français, ou de passeports F. I. S. T. C. pour les chiens des attelages étrangers.
- i) L'admission des chiens en catégorie 3 est réservée aux chiens typés des quatre races nordiques (**Husky de Sibérie, Malamute d'Alaska, Samoyède et Groenlandais**) sans origines connues.
- j) Tous les chiens de la catégorie 3 participant aux courses F. F. P. T. C. devront posséder un passeport Canin « Catégorie 3 » F. F. P. T. C.

k) Si un chien n'est plus en état de courir, il pourra être remis à un poste étape dont la position aura été communiquée auparavant par le Directeur de course. Ce chien ne pourra pas repartir pour les autres manches.

4. MALADIES

a) Des certificats de vaccination valides devront être présentés pour tout chien introduit sur les lieux de la course, même si celui-ci ne participe pas à la compétition. Un chien doit obligatoirement être vacciné contre la **RAGE**, la **TOUX du CHENIL**, la maladie de **CARRE**, l'**HÉPATITE**, la **LEPTOSPIROSE** et la **PARVOVIROSE**.

b) Aucun chien ou équipement, en provenance d'un chenil ou existent ces maladies ne sera admis à pénétrer sur les lieux de la course.

c) Si le vétérinaire de course diagnostique qu'un chien, d'un attelage présent sur les lieux de la course, souffre d'une maladie contagieuse, l'attelage tout entier sera disqualifié et devra quitter immédiatement les lieux de la course.

5. MARQUAGE

Pour les courses composées de plusieurs manches, chaque chien devra être marqué avant le départ de chaque manche pour des questions d'identification.

6. REPARTITION DES CATEGORIES DIMENSIONS DES ATTELAGES

a) Les différentes catégories sont réparties comme suit : classes limitées, classe ouverte, classe scandinave.

b) **Le nombre de chiens des attelages scandinaves (PS) est fixé à 3 maximum.** Le Directeur de course peut pour des raisons importantes, réduire le nombre de chiens.

Lors des courses, la catégorie scandinave PS sera divisée en deux groupes : - Groupe **PS** : attelage composé de chiens des 4 races nordiques. -

c) Un attelage de la **catégorie limité à 3 - 4 chiens (LT1)** ne doit pas comporter plus de 4 chiens et en avoir un minimum de 3.

Lors des courses, la catégorie limitée **LT1** sera divisée en deux groupes : - Groupe **LT1** : attelage composé de chiens des 4 races nordiques. -

d) Un attelage de la **catégorie limité à 5 - 8 chiens (LT2)** ne doit pas comporter plus de 8 chiens et en avoir un minimum de 5.

Lors des courses, la catégorie limitée **LT2** sera divisée en deux groupes :

- Groupe **LT2** : attelage composé de chiens des 4 races nordiques. -

e) Un attelage de la **catégorie ouverte (LTO) doit comporter 9 chiens** au minimum au départ de la première manche et 8 chiens aux départs des autres manches.

Lors des courses, la catégorie ouverte LTO sera divisée en deux groupes: - Groupe **LTO** : attelage composé de chiens des 4 races nordiques. -

f) Le conducteur peut réduire le nombre de chiens de son attelage après le départ de la course. Il ne doit toutefois pas descendre en dessous du chiffre minimum réglementé.

g) La F. I. S. T. C. recommande de procéder à un pointage séparé des classes 1 (Husky de Sibérie - si au minimum un dans l'attelage) et des classes 2 (Malamute d'Alaska, Groenlandais et Samoyède), ceci pour des raisons de sportivité et dès lors que plus de 3 attelages de l'une ou l'autre catégorie prennent le départ.

h) Ex-catégorie 3 : **A partir de la saison 2014-2015, la catégorie « 3 » disparaît du classement : tous les chiens de catégorie « 3 » intègrent systématiquement la catégorie de course à laquelle ils appartiennent en fonction de leur type racial, c'est-à-dire, catégorie « 1 » pour les chiens typés « husky » et catégorie « 2 » pour les 3 autres races soit typés « malamute », soit typés « groenlandais », soit typés « samoyède ».**

Sur les feuilles de course, feuilles de départ et résultats, devra figurer un petit chiffre « 3 » devant le nom du musher participant à la course avec des chiens de catégorie « 3 ».

Au cas où le musher de la catégorie « 3 » réaliserait un résultat le plaçant dans les 3 premiers du classement de la course, il y aurait alors deux podiums, (comme cela se déroule lors d'une course de championnat national) avec :

- **Un podium pour le résultat de la course (temps scratch) ;**
- **Un podium pour le classement des chiens de la catégorie « 1 », voire « 2 », s'il y a lieu.**

7. DISTANCE DUREE DE L'EPREUVE BIVOUAC

a) Course de traîneau en plusieurs étapes, la configuration des parcours est laissée à l'initiative des organisateurs en fonction des données du terrain.

b) Un bivouac est obligatoire entre les diverses étapes. Le bivouac n'est pas obligatoire dans des cas exceptionnels.

c) En vue du bivouac, le conducteur doit avoir tout l'équipement nécessaire, pour lui et ses chiens, sur le traîneau.

d) Le Directeur de course est autorisé à procéder à un contrôle de l'équipement avant et après chaque manche.

e) L'inspection d'un attelage prêt pour le départ doit être terminée au plus tard 5 minutes avant le départ de la course. Ceci ne doit pas gêner les autres attelages.

f) Les chiens doivent être attelés en simple ou double file. Chaque chien doit être attaché au trait central par une neck-line et par un trait individuel au harnais.

g) Si les circonstances justifient l'utilisation d'un autre type d'harnachement, le Directeur de course peut alors donner son autorisation ou disposer.

h) Le conducteur n'est pas autorisé à accepter une aide extérieure. Les conducteurs peuvent toutefois se porter mutuellement assistance.

i) Le dossier d'inscription devra comporter les renseignements relatifs au bivouac.

j) Le Directeur de course **doit** refuser le départ à un attelage dont l'équipement est incomplet.

7.1 Action disciplinaire

→ Les cartons JAUNE et ROUGE ←

Afin d'être en conformité avec notre fédération de tutelle, le comité de la F. F. P. T. C. décide d'appliquer la même règle que celle de la F. I. S. T. C., qui entre nouvellement en application dès la saison 2017-2018, à savoir :

- **la mise en place de pénalités **CARTONS JAUNE ET ROUGE** qui seront donnés uniquement par les directeurs de courses sur l'épreuve (ou jury de course sur un Championnat) :**

- *Un avertissement = 1 carton jaune,*
- *Un deuxième carton jaune sur la même épreuve = 1 carton rouge avec disqualification immédiate de la course et suspension de 2 ans des courses F. F. P. T. C.,*
- *Deux cartons jaunes sur deux courses différentes seront pris en considération par la Commission de discipline sportive F. F. P. T. C. pour décision à prendre,*
- *Un troisième carton jaune durant deux saisons consécutives = 1 carton rouge,*

toutes ces pénalités intervenant sur une période de deux saisons de courses, qu'elles soient hors neige ou neige.

Le musher a la possibilité de faire appel immédiatement par tout moyen écrit de la suspension (des deux ans) mais pas de la pénalité « carton » qui reste acquise au musher. L'appel n'est pas suspensif mais la commission statue dans la semaine.

La Commission de discipline sportive sera chargée d'examiner les cas où suite à des cartons rouges il est envisagé de suspendre le musher pour une période maximale de deux ans.

8. MEDICAMENTS – LUTTE ANTIDOPAGE

- Tous les médicaments mentionnés sur la liste FISTC des médicaments défendus sont interdits.
- Tout médicament qu'il soit injectable, administrable oralement ou applicable localement, est interdit, s'il a pour effet de supprimer des symptômes de maladie ou de dissimuler des signes d'accident. Cette liste de médicament est jointe en annexe du présent règlement.
- Si un contrôle antidopage est ordonné, le conducteur ou propriétaire doit être présent. Celui-ci doit en outre présenter une liste de tous les médicaments administrés au(x) chien(s) dans les 72 heures précédant le départ.
- Si un conducteur ou un propriétaire refuse qu'un échantillon soit prélevé sur un chien, son attelage sera disqualifié.
- Si un chien ou un attelage montre un résultat positif au contrôle d'un médicament défendu, le chien ou l'attelage sera disqualifié selon une décision à prendre après l'audition du conducteur ou du propriétaire.

8.1 Règlement disciplinaire en matière de lutte contre le dopage

Le règlement disciplinaire en matière de lutte contre le dopage humain et animal est établi en application des articles L. 131-8 et L. 241-6 du code du sport et du décret n° 2006-1629 du 18 décembre 2006 *modifié par [Décret n°2016-84 du 29 janvier 2016 - art. 2.](#)*

8.2 Prélèvements et examens

Les contrôles antidopage (hommes et chiens) pourront être effectués sur l'ensemble des courses françaises (cf. règlement Lutte anti-dopage).

- Tout participant aux compétitions et manifestations sportives et aux entraînements y préparant, est tenu de se soumettre aux prélèvements et aux examens destinés à déceler la présence de substances et l'utilisation de procédés interdits tant pour l'humain que pour l'animal.
- Les organes, les agents, les groupements affiliés et les licenciés de la Fédération sont tenus de prêter leur concours à la mise en œuvre des enquêtes, contrôles, perquisitions et saisies organisés en

application de la loi du 28 juin 1989 relative à la prévention et à la répression de l'usage des produits dopants à l'occasion des compétitions et manifestations sportives.

9. EQUIPEMENT

a) Le choix du type de traîneau est laissé libre.

b) Le traîneau doit être assez stable pour pouvoir porter le conducteur, cependant il doit avoir une surface de chargement suffisante (basket minimum de 1,50 m) pour transporter tout l'équipement nécessaire et pouvoir porter un ou deux chiens.

c) en cas de rupture, le traîneau peut être changé pendant la course.

d) Chaque traîneau doit être équipé, d'un arceau de sécurité (brush-bow) et de deux ancrés à neige pour toutes les catégories. Les attelages plus importants devront être équipés d'une corde de secours supplémentaire.

e) La présence d'un sac de transport sur le traîneau est obligatoire. Il doit être capable de retenir un chien en train de se débattre ou de transporter un chien blessé malgré les autres bagages.

f) La pulka doit :

- être reliée au(x) harnais par deux brancards solides, afin qu'il soit impossible pour le(s) chien(s) d'être écrasé(s) par la pulka.
- être construite de façon à ce que l'avant des patins ne soit pas exposé et ne puisse pas mettre en danger le conducteur ou le(s) chien(s).
- être équipée de façon à ce que la charge soit attachée solidement.
- être équipée d'une corde de sécurité qui sera reliée au conducteur durant la course.
- **la pulka des attelages comportant 3 chiens et plus doit être équipée d'un frein.**

g) L'équipement pour les attelages et les pulkas scandinaves est fixé au paragraphe 10.

10. EQUIPEMENT DE SURVIE

L'organisateur peut exiger que le traîneau soit chargé de la façon suivante. Il devra alors le mentionner obligatoirement dans le dossier d'inscription à la course.

Sur les courses françaises :

➤ **Matériel obligatoire pour TOUS :**

- **tente individuelle,**
- **sac de couchage,**
- **matelas isolant,**
- **vêtements de rechange (chaussures, chaussettes, pantalon, anorak, gants, bonnet,...),**
- **couverture de survie (feuille d'aluminium),**
- **lampe frontale et piles de rechange,**
- **lunettes de soleil,**
- **crème solaire,**
- **réchaud, allumettes et équipement de "cuisine",**

- couteau (multi lames ou de "survie"),
- pelle (pour dégager la neige au bivouac),
- stake-out (ou équipement particulier de la ligne de trait),
- gamelles pour le(s) chien(s),
- eau et nourriture pour le(s) chien(s) pour 2 jours,
- eau et nourriture pour le conducteur pour deux jours (*nourriture calorique*),
- cordelette ou ficelle (dépannage),
- corde de secours, mousquetons type montagne (maintient provisoire du traîneau sur la piste ou d'objet divers comme sac à dos par exemple, ...),
- set de premier secours pour le conducteur,
- set de premier secours pour le(s) chien(s),
- un ensemble de booties pour chaque chien.

➤ **Matériel obligatoire pour CHAQUE CATEGORIE-**

PS / PS3	LT1 / LT1-3	LT2 / LT2-3	LTO / LTO-3
1 laisse	1 laisse	2 laisses	3 laisses
1 harnais	1 harnais	2 harnais	3 harnais
1 corde de liaison	1 neck-line	2 neck-lines	3 neck-lines
1 ligne câblée	1 ligne câblée	2 lignes câblées	3 lignes câblées
1 bâton de ski	2 mousquetons	4 mousquetons	6 mousquetons
	1 trait individuel	2 traits individuels	3 traits individuels

**CE REGLEMENT EST APPLICABLE
SUR TOUTES LES COURSES ET CHAMPIONNATS NEIGE
ORGANISEES SOUS L'EGIDE DE LA F. F. P. T. C.**